

Objectif : L'objectif de cette formation est d'acquérir ou de consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et d'élaboration de stratégie visant à limiter leur recours.

En adéquation avec l'arrêté et ses annexes du 21 Octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel, cette formation a pour but de répondre à l'obligation de détention d'un certificat individuel « le Certiphyto ».

➤ **Le contenu de la Formation :**

Cette formation est organisée autour de 4 séquences :

- **Séquence 1 :** Connaître la réglementation et sécurité environnementale.
- **Séquence 2 :** Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
- **Séquence 3 :** Réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, méthodes alternatives
- **Séquence 4 :** Test certificatif de vérification des connaissances par QCM

Dates prévisionnelles :
Nous contacter

Public : Personnel agricole
Collectivité

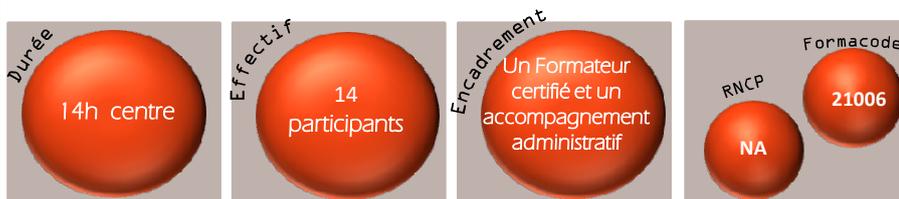
Prérequis :

- Aucun

Conditions d'accès :

- Inscription auprès du service formation courte
- Acceptation du devis
- Signature de la convention de formation et envoi du document de prise en charge de l'OPCO ou autre financement

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Salles de formation et espace de vie accessible aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.



Tarif : CERTIPHYTO Décideur DENSA 2 jours en Formation Initiale : 300€ (Voir conditions générales de vente)

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	DÉROULEMENT ET MÉTHODES	SUIVI ET ÉVALUATION	CERTIFICATION ET EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référent Expert et Certifié dans le secteur ▪ Cours théoriques en salle de formation ▪ Etude de cas ▪ Mise à disposition de PC connectés, vidéoprojecteur ▪ QCM de révision 	<p>Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite de la certification visée.</p> <p>Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.</p> <p>Suivi de l'exécution : Evaluation de la satisfaction, feuilles de présences signées par les stagiaires et le formateur</p>	<p>L'évaluation est finalisée par un bordereau de score.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier à transmettre dans les 6 mois sur le site internet : ▪ https://entreprendre.servi-ce-public.fr/vosdroits/R3144_1 	<p>Validation du parcours de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Attestation de fin de formation ➔ Bordereau de score <p>Le certificat à une durée de validité de 5 ans</p>